

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 86

Register: Liste des films interdits

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité, par contre, accepte l'«affiliation» des deux salles suivantes: St.-Maurice (Valais): Grande salle communale, et Saint-Prix: Salle de la Paix.

L'examen d'une autre demande est renvoyé au prochain comité, après complément d'enquête.

Reprises de salles.

a) Monsieur Aug. Lang, Cinéma Apollo, Brigue, est autorisé à reprendre à son nom l'exploitation du *Cinéma de la Poste*, à Viège.

b) *Palace/Montreux*. La réponse de M. Hinterhauser ne donnant pas satisfaction, le bureau est chargé d'insister sur l'inscription conforme aux statuts de cette salle.

Le «*Cinéma scolaire et populaire suisse*», à Berne, demande d'entamer des pourparlers pour une entente éventuelle. Cette Société sera invitée à nous soumettre des propositions, sans engagement pour nous.

Quant à la plainte déjà déposée à l'A.L.S. contre cette Société, au sujet des séances dissidentes qu'elle vient de donner en Suisse romande, avec le film «Le fusilier Wipf», le comité décide d'en demander le renvoi au bureau commun, éventuellement même à la commission arbitrale.

M. Weibel, à Renens, pour avoir organisé 2 séances à des prix non conformes aux décisions de l'A.C.S.R., sera entendu par une délégation du comité, qui rapportera à la prochaine séance.

Schweizer-FILM-Suisse. La question du renouvellement de l'abonnement «obligatoire» est renvoyée à l'assemblée générale ordinaire.

De nouvelles instructions sont données aux membres de la commission de rédaction qui sera composée, dès lors, de MM. Brum, Lavanchy et Bech.

Service des Films de l'Armée. Sa demande d'étendre les dispositions de l'art. 3, ch. 3, de la convention du 1er décembre 1939 aux personnes des services complémentaires portant le brassard fédéral est renvoyée à l'assemblée générale ordinaire.

Le comité confirme comme «mandataires», conformément à l'art. 14 de la dite convention, MM. Louviot (Morges) et Bech (secrétaire).

La demande de l'A.L.S., d'afficher dans les locaux de caisse les conditions accordées aux militaires en uniforme n'est pas acceptée.

Allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service militaire actif. L'inscription de l'A.C.S.R. à la Caisse vaudoise de Compensation (I.C.A.) est ratifiée.

Pour le surplus, les membres s'inscriront à la Caisse de leur choix.

Cartes de légitimation et de faveur. Il est décidé de s'en tenir aux statuts n'accordant qu'une seule carte aux membres qui exploitent plusieurs salles, sauf si elles ne sont pas toutes dans la même localité.

M. Georges Hipleh, président honoraire de l'A.C.S.R., recevra une carte de faveur.

Tribunal arbitral. Le comité demandera à l'assemblée générale d'accepter qu'à l'avenir les membres domiciliés dans la même localité que l'exploitant partie à un litige refusent de fonctionner comme arbitre de la partie adverse (loueur).

L'assemblée générale ordinaire est fixée au mercredi, 3 avril, à 14 h. à Lausanne. A la convocation, qui se fera par voie de circulaire et qui devra partir au plus tard le 25 mars, sera joint un exemplaire des nouveaux statuts. — Le comité siégera le matin, à 10 h.

Divers.

1. Le secrétariat est autorisé à envoyer à la «Centrale du mouvement catholique cinématographique», à Lucerne, et aux «Archives économiques suisses», à Bâle, les documents et renseignements qu'elles demandent.

2. *Patentes cantonales vaudoises*. Le comité accepte de faire appuyer par l'Association le recours que le Groupement vaudois va adresser au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, au sujet de

la nouvelle disposition soumettant à une demande préalable de patente spéciale l'organisation de spectacles autres que les films, donnés dans les salles de cinéma.

Lausanne, le 15 mars 1940.

Le Secrétaire de l'A.C.S.R.:
A. BECH.

Commission paritaire

A.C.S.R.-A.L.S.

Réunie le 12 mars 1940, à Lausanne, la Commission ci-dessus a pris les décisions suivantes:

1. La troisième demande d'admission du *Cinéma Palace, de Vallorbe*, présentée cette fois-ci par le «Circuit vaudois» (MM. Fischlin et Desponds), est *refusée*.

2. La demande d'admission de la nouvelle salle *Odéon, à Morges*, présentée par M. E. Hinterhauser, à Vevey, est *refusée*.

Nous espérons pouvoir publier les considérants de ces jugements dans le prochain numéro du «Schweizer-FILM-Suisse».

Le secrétaire de l'A.C.S.R.: A. BECH.

Association des Loueurs de films en Suisse

Concerne Cinévox A.G., Berne.

Nous portons à votre connaissance que notre membre susmentionné, par décision de son assemblée générale du 29 février dernier, a transféré son siège à Montreux (9, Av. des Alpes, Tél. 62440) et augmenté son capital-actions à Fr. 50 000.— entièrement libéré par versement à la Banque Cantonale Vaudoise, Agence de Montreux. En même temps M. Weber a donné sa démission comme administrateur et a été remplacé par M. Georges Depallens, citoyen de Montreux, qui détient la plupart des actions. M. Henry-G. Gonvers, notaire à Morges, a été appelé aux fonctions de secrétaire du Conseil d'administration.

Le secrétaire: Dr. A. Forter.

Concerne Sélection Films S.A., Genève.

Nous portons à votre connaissance, que dès aujourd'hui la raison sociale de cette firme a été modifiée comme suit:

UNIVERSAL FILM S.A.

Le domicile, le numéro de téléphone, l'adresse télégraphique et le numéro du compte de chèques postaux restent inchangés.

Le secrétaire: Dr. A. Forter.

Armée Suisse

Commandement de l'Armée

Etat-Major de l'Armée, 16. 3. 1940.

Association Cinématographique Suisse Romande
Lausanne.

Messieurs,

Nous vous communiquons ci-après la

Liste des films interdits

en Suisse et celle des films pour lesquels nous avons établi un préavis de censure, et dont la projection est maintenant autorisée.

Films interdits:

Belami	Tobis-Film Zürich
La France est un empire	P. A. D. Lausanne
Die Welt in Revolution	Sphinx-Film Zürich
Menace	Monopol-Film Zürich

Parade
 Flying deuces
 Feldzug in Polen
 2×2 am Tödi
 Les hommes sans nom
 Das wahre Gesicht der Legion
 Idiot's Delight (Narrentanz)
 La grande Inconnue
 Der unsichtbare Tod
 Panzerkreuzer Potemkin
 Der Friede brach aus
 (The gave him a gun)
 Ich klage an
 Die weiße Krankheit
 (La grande solution)
 Kameradschaft
 Flucht ins Dunkel
 Sœurs d'armes
 The road back» (Der Weg zurück)
 Danzig
 Westfront 1918
 Le monde en action
 (Revendications coloniales)
 Unité française
 Le soldat inconnu vous parle
 Secret agent
 The lion has wings
 Die russische Wehrmacht
 Les aveux d'un espion nazi
 Terre d'angoisse
 Guerre en Chine
 A l'aube

Nordisk-Film Co. A.-G. Zürich
 R. K. O. Genève
 Tobis-Film Zürich
 Neue Interna Zürich
 Majestic-Films Genève
 Resta-Film Zürich
 M. G. M. Zürich
 Schul- und Volkskino, Bern
 Schul- und Volkskino, Bern
 Schul- und Volkskino, Bern
 M. G. M. Zürich
 Columbus A.-G. Zürich
 Rex Film A.-G. Zürich
 Neue Interna Film Zürich
 Nordisk-Film Zürich
 Comptoir cinématogr. Genève
 Sélection-Films Genève
 Comptoir cinématogr. Genève
 Interna-Film Zürich
 Comptoir cinématogr. Genève
 Schul- und Volkskino Bern
 Comptoir cinématogr. Genève
 Idéal Film Genève
 Unartisco Genève
 Etna-Film Zürich
 Warner Bros Genève
 D. F. G. Genève
 Unartisco Genève
 Rappit, Lausanne

Le tombeau des millions
 Thunder afloat (Donner im Meer)
 Films ayant fait l'objet d'un préavis de censure
 et dont la projection est maintenant autorisée:
 Sommes-nous défendus
 Land und Leute im Erzgebirge
 La Marseillaise
 Wer küsst Madeleine?
 L'homme à abattre
 Les loups entre eux
 Mademoiselle Docteur
 Sentinel di bronzo
 Flieger, Funker, Kanoniere
 Freiheit oder Diktatur
 Les maîtres du monde
 La grande Illusion
 Schwarze Rosen
 Kitty und die Weltkonferenz
 Mit Dr. Lutz Heck durch Kamerun
 Everything is thunder
 Forces domptées
 Kampf mit dem Schnee
 Zürich
 Jungfrau-Staffette 1935
 Der Westwall
 Du und ich
 Bergfrei
 Ninotchka
 Le cinéma en marche
 Lebende Demokratien
 Spinnen und Weben im Berner
 Oberland

Rappit, Lausanne
 M. G. M. Zürich
 D. F. G. Genève
 Tobis-Film Zürich
 Emelka-Film Zürich
 Nordisk-Film Zürich
 Films Parlants S.A. Genève
 D. F. G. Genève
 Idéal-Films Genève
 Sefi Lugano
 Nordisk-Film Zürich
 A. B. Z.
 Fox-Europa Genève
 Eos-Film Basel
 Eos-Film Basel
 Sphinx-Film Zürich
 Nordisk-Film Zürich
 Idéal-Films Genève
 Osec, Lausanne
 Schul- und Volkskino Bern
 Schul- und Volkskino Bern
 Jährmann, Zürich-Wollishofen
 Tobis-Film Zürich
 Sphinx-Film Zürich
 Verein der Naturfreunde Zürich
 M. G. M. Zürich
 R. K. O. Genève
 Coram-Film Zürich
 Schul- und Volkskino Bern

Concours d'idées

pour l'obtention de propositions pour un film suisse sur la vie des soldats.

La section Armée et Foyer de l'Adjudance générale, s'efforçant d'éveiller chez nos soldats le plus de facultés créatrices possible, invite, par la présente, tous les soldats et personnes du service auxiliaire à prendre part à ce concours. Il s'agit donc de recueillir de nouvelles idées et propositions pour un film suisse sur la vie des soldats. Pour cela, nous attachons une grande valeur à ce que le film montre d'une manière très vivante le travail et la vie du soldat suisse. Le film ne doit donc pas être monotone, mais vif et refléter la vie telle qu'elle est, ainsi par exemple «L'oeuvre journalière du soldat suisse», «Démocratie armée» etc. Les idées succinctes qui nous parviendront seront réunies pour des archives, qui seront mises à disposition des producteurs et amateurs de films, qui voudront réaliser un film militaire. Le Service des films de l'Armée se réserve d'utiliser les idées pour un film qu'il a l'intention de tourner sur la mobilisation. Les manuscrits peuvent être conçus pour des films militaires courts ou longs.

Nos soldats, qui sont depuis des mois à nos frontières pour la protection de la patrie et qui remplissent journellement leur devoir, ont toute compétence pour coopérer à la réalisation de films militaires. C'est eux qui, par leur labeur, leurs heures

de loisirs et leur camaraderie, sont appelés à veiller à ce que nos films militaires soient imprégnés de vie et de vérité.

A cet effet, nous encourageons tous les soldats et personnes du service auxiliaire à prendre part en grand nombre à ce concours et à nous soumettre leurs propositions sous forme d'idées succinctes.

Les prix suivants sont destinés aux meilleures idées qui nous parviendront:

1er prix	Fr. 150.—
2ème „	„ 120.—
3ème „	„ 100.—
4ème „	„ 80.—
5ème „	„ 50.—
	Fr. 500.—

Le concours commence le 19 mars 1940 et sera clos le 15 avril 1940.

Le manuscrit d'idées succinctes est à envoyer au Service des films de l'Armée munie d'une devise ou d'un épigraphe. Une seconde enveloppe fermée, avec la même devise ou épigraphe comme adresse, contenant le nom, grade, incorporation militaire et adresse privée de l'expéditeur, devra être jointe à la lettre.

Jury: Président: Colonel Arthur Steinmann, E.M.G., Zollikon. — Membres: Edwin Arnet, rédacteur de la «Neue Zürcher

Zeitung», Jean Rubattel, rédacteur de la «Feuille d'avis de Lausanne».

Adresse: Section Armée et Foyer, Service des films de l'Armée, en campagne.



Hedwig Doorly

Die begabte jugendliche Darstellerin wurde für die Italienisch-Schweizerische Gemeinschaftsproduktion verpflichtet.